



FNPSMS
maiz'EUROP

Contrat de preuve pour la transmission de rapports d'analyses par voie électronique



GERM
SERVICES
maiz'EUROP

E-300-01-09

Mise en application le 14/01/2019

Madame, Monsieur, cher client,

Vous avez la possibilité de recevoir les rapports d'analyses F.N.P.S.M.S. et GERM-SERVICES sous format électronique. Nous vous soumettons à cet effet un « contrat de preuve » qui constitue une exigence formelle. Merci de nous le retourner complété et signé à l'adresse labo@agpm.com.

Autorisation de transmission des rapports d'analyses par e-mail sous forme de fichier pdf

Je soussigné :

de la Société :

Service :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays:

N° de téléphone :

Adresse email :

Je certifie avoir autorisé ce jour le laboratoire F.N.P.S.M.S / GERM-SERVICES à envoyer mes résultats * sous forme de bulletins d'analyses au format PDF par la voie de l'Internet, sans accusé de réception :

- ✓ sur mon adresse email,
- ✓ ainsi que sur les adresses email des personnes répertoriées ci-dessous :

Prénom	Nom	Fonction	Adresse email



FNPSMS
maiz'EUROP

Contrat de preuve pour la transmission de rapports d'analyses par voie électronique



GERM
SERVICES
maiz'EUROP

E-300-01-09

Mise en application le 14/01/2019

* Préciser si nécessaire dans le cadre ci-dessous le périmètre concerné (analyses, activités,...) par la transmission des rapports électroniques :

J'ai bien noté que :

- ✓ la condition impérative à respecter : le document d'accompagnement de l'échantillon doit stipuler le nom ou l'adresse des personnes déclarées dans ce contrat,
- ✓ la suppression de l'envoi des rapports d'analyse sur support papier

Je reconnais avoir été informé (e) par le laboratoire F.N.P.S.M.S / GERM-SERVICES que cette forme de transmission ne constitue pas une garantie absolue de sécurité et confidentialité des données, sans que le laboratoire puisse en aucun cas être mis en cause.

Informations importantes relatives à la transmission électronique :

- ✓ Le transfert de rapports d'essais est effectué par e-mail.
- ✓ Les rapports d'analyses sont validés électroniquement, le nom de la personne ayant validé le rapport d'essai étant indiqué sur le rapport électronique.
- ✓ Seule l'utilisation d'adresses électroniques personnelles garantit la confidentialité du rapport
- ✓ Seuls les critères internes au fichier PDF font foi de l'identité et de l'intégrité de ce fichier.
- ✓ La version électronique fait foi.
- ✓ Le rapport d'essai électronique ne peut être modifié, toute modification constitue une falsification.
- ✓ Une version papier du rapport d'analyse paraphé peut être obtenue sur simple demande.
- ✓ Dans le cas où vous recevez une nouvelle version (électronique ou papier) du rapport d'essai, vous êtes tenu de détruire la ou les versions précédentes.
- ✓ Le client a la possibilité de changer les destinataires et adresses électroniques en l'indiquant par mail ou par écrit au laboratoire F.N.P.S.M.S. / GERM-SERVICES
- ✓ Le client s'engage à communiquer au laboratoire tout changement dans son organisation qui impliquerait un changement des destinataires des rapports électroniques.

Pour le client :

Date :

Lieu :

Nom du signataire :

Fonction du signataire :

Signature :

Pour le Laboratoire FNPSMS/GERM-Services:

Date :

Lieu :

Nom du signataire :

Fonction du signataire :

Signature :